



Conseil économique et social

Distr. générale
27 février 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour annoté du Conseil économique et social à sa session de 2017

Dans sa décision 2017/202, le Conseil économique et social a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2017 (E/2017/1).

On trouvera en première partie du présent document la liste des points de l'ordre du jour du Conseil pour sa session de 2017. La deuxième partie contient les annotations, qui ont pour but de fournir un bref historique de chaque point et d'indiquer, le cas échéant, la liste des documents qui devront être mis à disposition au cours de la session. Le présent document ne concerne pas les points que le Conseil n'examine que tous les deux ans¹

Dans sa résolution 2017/1, le Conseil a organisé les travaux de sa session de 2017, parmi lesquels figurent les réunions de coordination et de gestion, le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le débat consacré à l'intégration, le débat consacré aux affaires humanitaires, le débat de haut niveau et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.

Le Conseil a modifié l'organisation des travaux de sa session de 2017 en décidant que sa réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale aurait lieu le 7 avril 2017 (décision du Conseil 2017/209)² et que son Forum sur le suivi du financement du développement ainsi que sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, se tiendraient du 22 au 25 mai 2017 (décision du Conseil 2017/206)³.

La nouvelle organisation des travaux du Conseil pour la session de 2017 est présentée dans l'annexe.

¹ Forum pour la coopération en matière de développement; coopération Sud-Sud au service du développement; et projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021.

² Décision adoptée à la 7^e séance plénière, le 9 décembre 2016 (publiée sous la cote E/2017/L.10).

³ Décision adoptée à la 3^e séance plénière, le 5 octobre 2016 (publiée sous la cote E/2017/L.7).



I. Ordre du jour de la session de 2017

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social;
 - b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - c) Débat thématique.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;

- b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Pays africains sortant d'un conflit;
 - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;
 - h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale.
14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
15. Coopération régionale.
16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
17. Organisations non gouvernementales.
18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
- a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistiques;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Information géospatiale;
 - j) Les femmes et le développement;
 - k) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - l) Transport des marchandises dangereuses;
 - m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;

- c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Droits de l'homme;
 - g) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
20. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

II. Annotations

1. Élection du Bureau

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil économique et social va de juillet à juillet. Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Conseil, le mandat des membres du Bureau du Conseil pour la session de 2017 prendra effet le jour de leur élection et courra jusqu'à celle de leurs successeurs. Conformément au principe de roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, pour la session de 2017, le Président du Conseil sera élu parmi les États d'Afrique. Les quatre vice-présidents seront élus parmi les autres groupes régionaux.

Dans sa décision 2017/200 A, le Conseil a élu par acclamation Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe) Président du Conseil et Marie Chatardová (Tchéquie), Cristián Barros Melet (Chili) et Heiko Thoms (Allemagne) vice-présidents pour la session de 2017 du Conseil.

Dans sa décision 2017/200 B, il a élu par acclamation Nabeel Munir (Pakistan) Vice-Président pour la session de 2017 du Conseil.

Dans sa décision 2017/200 C, il a élu par acclamation Jürgen Schulz (Allemagne) Vice-Président du Conseil pour reprendre le mandat de Heiko Thoms (Allemagne).

Dans sa décision 2017/203, sur la recommandation de son président, le Conseil a décidé des responsabilités particulières des membres du Bureau pour la session de 2017 : le Président, Frederick Musiiwa Makamure Shava (Zimbabwe), serait responsable du débat de haut niveau et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2017, organisé sous les auspices du Conseil, ainsi que du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et du Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement; le Vice-Président, Cristián Barros Melet (Chili), serait responsable du débat consacré aux activités opérationnelles pour le développement; le Vice-Président, Nabeel Munir (Pakistan), serait responsable du débat consacré aux questions d'intégration; le Vice-Président, Jürgen Schulz (Allemagne), serait responsable du débat consacré aux affaires humanitaires; et la Vice-Présidente, Marie Chatardová (Tchéquie), serait responsable des réunions de coordination et de gestion ainsi que des élections en vue de pourvoir les postes vacants dans les organes subsidiaires du Conseil.

Documentation

Aucun document n'a été demandé.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À la 1^{ère} séance de sa session de 2017, le 28 juillet 2016, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/2017/1; décision du Conseil 2017/202).

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et tenant compte de la résolution 70/299 de l'Assemblée, le Conseil a, dans sa décision 2017/208⁴, arrêté le thème principal suivant pour sa session de 2017 : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes ».

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/2017/1)

Ordre du jour annoté de la session de 2017 du Conseil économique et social (E/2017/100)

3. Programme de travail de base du Conseil

En application de la résolution 1988/77 du Conseil relative à la revitalisation de ses travaux, le Président, agissant en coopération avec les autres membres du Bureau, organise des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail, à la suite desquelles il présente des propositions au Conseil pour examen.

En application de la décision 2006/206 sur l'adaptation des travaux du Conseil, son président convoque des consultations, en fonction des disponibilités, en vue de l'adaptation de l'organisation des travaux et des méthodes de travail conformément aux dispositions des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale.

Documentation

Programme de travail de base et liste préliminaire des documents pour la session de 2017 du Conseil économique et social (E/2017/2)

4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Le Conseil organisera, lors des réunions de coordination et de gestion de la session, particulièrement celles qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017, des élections visant à pourvoir les postes vacants dans ses organes subsidiaires.

⁴ Décision adoptée à la 5^e séance plénière, le 23 novembre 2016 (publiée sous la cote E/2017/L.9).

Documentation

Annotations relatives aux élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social (E/2017/1/Add.1)

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2017/9 et additifs)

5. Débat de haut niveau

Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé qu'un débat de haut niveau se tiendrait en juillet selon les modalités qu'elle avait précédemment fixées dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 61/16 et 70/299 pour ce type de débat.

En application de la résolution 2017/1 du Conseil économique et social, le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous ses auspices, se tiendra du 17 au 20 juillet 2017.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes (résolution 68/1 de l'Assemblée générale et décision 2017/208 du Conseil économique et social)⁴

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social

En application du paragraphe 11 c) de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et du paragraphe 18 de la résolution 70/299 de l'Assemblée, la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra durant le débat de haut niveau du Conseil, afin d'éviter les chevauchements d'activités, d'améliorer l'efficacité et de renforcer la complémentarité et les synergies.

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale et E/HLS/2016/1)

b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

En application des résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde 2017 (E/2017/50) (résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et résolution 1983/50 du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2017 (résolution 118 (II) de l'Assemblée générale et résolution 1990/52 du Conseil)

c) Débat thématique

En application des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil continue d'encourager la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe choisie par le Conseil et exposée dans un rapport du Secrétaire général.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes (résolution 68/1 de l'Assemblée générale et décision 2017/208 du Conseil)⁴

6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil serait convoqué tous les ans par le Président du Conseil et serait consacré à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à sa session de 2017, portera sur le thème suivant : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation » (résolution 70/299 de l'Assemblée générale).

En application des résolutions 67/290 et 70/1 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, procède à des examens thématiques réguliers de la suite donnée aux engagements et objectifs concernant le développement durable, y compris ceux ayant trait aux moyens de mise en œuvre, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans sa résolution 70/299, l'Assemblée générale a également décidé que, sans préjudice du caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable, chaque réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social serait consacrée à l'examen d'un groupe d'objectifs et des liens qui les unissent, de façon à avoir examiné en profondeur, à la fin d'un cycle quadriennal, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, sachant que les moyens de mise en œuvre, notamment ceux relatifs à l'objectif 17, seront examinés tous les ans.

S'agissant du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil au cours de sa session de 2017, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 70/299, qu'outre l'examen annuel de l'objectif 17, les objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9 et 14 devraient être examinés en profondeur.

En application des résolutions 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, le suivi et l'examen effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront fondés sur un rapport annuel consacré aux objectifs de développement durable que le Secrétaire général établira en coopération avec le système des Nations Unies. Tous les quatre ans, un *Rapport mondial sur le développement durable*, de caractère plus scientifique et analytique, sera établi pour compléter le rapport d'étape annuel du Secrétaire général. En réponse à l'invitation que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, le Président du Conseil a engagé des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du *Rapport mondial sur le développement durable*, les résultats de ces consultations ayant été pris en compte dans l'annexe à la déclaration ministérielle que le Forum politique de haut niveau a publiée à sa session de 2016.

En application des résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, devrait encourager tous les pays, notamment ceux en situation particulière, à procéder à des examens nationaux volontaires, afin de favoriser l'échange de données d'expérience, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Dans sa résolution 70/299, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre à jour, selon que de besoin et en tenant compte des informations communiquées par les pays participant au Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social lors de sa session de 2016, les directives communes d'application volontaire sur les rapports, qui figurent dans l'annexe au rapport du Secrétaire général, et de proposer aux États Membres de s'en servir pour préparer leurs examens nationaux volontaires.

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions 69/214 et 70/201 de l'Assemblée générale)

Résumé des débats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation (résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale)

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

Rapport de la session de 2017 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les conclusions et

recommandations convenues au niveau intergouvernemental (22-25 mai 2017) (résolutions de l'Assemblée générale 69/313, 70/1, 70/192 et 71/217)

Résumé du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions 58/230, 62/187, 65/145, 69/313 et 71/217 de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

Rapports des cinq réunions régionales sur le développement durable (résolution 67/290 de l'Assemblée générale)

Documents de travail établis par les grands groupes et les autres parties prenantes concernées (résolution 67/290 de l'Assemblée générale)

7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

En application de la résolution 2017/1 du Conseil économique et social, le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 28 février au 2 mars 2017.

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/226, et le Conseil, dans sa résolution 2015/15, ont prié le Secrétaire général de leur présenter un rapport sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Documentation

Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies⁵ (résolution 67/226 de l'Assemblée générale et résolutions 2014/14 et 2015/15 du Conseil)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, 62/208, 64/289, 65/176, 67/226 et 68/229 de l'Assemblée générale et résolutions 1995/51, 2011/5, 2013/5 et 2015/15 du Conseil).

⁵ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

En application de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, les organes directeurs concernés du système des Nations Unies pour le développement doivent s'attacher à dresser un bilan de l'appui que le système apporte à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés.

Documentation

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2016 (E/2016/34/Rev.1) (Supplément n° 14) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux de 2016 (E/2016/35) (Supplément n° 15) (résolutions 48/162, 59/250, 62/208 et 65/176 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2016 (E/2017/36) (Supplément n° 16) (résolutions 48/162, 53/192, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2016 (E/2017/4) (résolution 64/289 de l'Assemblée générale et résolution 2011/5 du Conseil)

8. Débat consacré à l'intégration

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, un débat consacré à l'intégration, dont la date et les modalités sont décidées par le Conseil, se tient chaque année afin principalement de faire la synthèse de l'ensemble des contributions des États Membres, des organes subsidiaires du Conseil, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et de favoriser l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Ce débat est l'occasion de rapprocher les principales analyses du Conseil et de ses organes subsidiaires sur le thème principal et de formuler des recommandations pratiques pour leur donner suite.

En application de la résolution 2017/1 du Conseil économique et social, le débat consacré à l'intégration se tiendra du 8 au 10 mai 2017. Dans sa décision 2017/210⁶, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré à l'intégration de sa session de 2017 serait : « Comment faire de l'élimination de la pauvreté un objectif à part entière de toutes les politiques? »

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

⁶ Décision adoptée à la 9^e séance plénière, le 26 janvier 2017 (publiée sous la cote E/2017/L.11).

9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

En application de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a institué au Conseil économique et social un débat consacré aux affaires humanitaires, et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée, un tel débat se tiendra en juin et devrait permettre au Conseil de contribuer plus avant au renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et de soutenir et compléter l'action internationale engagée face aux situations d'urgence humanitaire, dont les catastrophes naturelles, afin d'améliorer l'efficacité et la coordination des interventions au niveau du système. Le Conseil devrait également continuer d'organiser une réunion spéciale pour débattre des aspects relatifs au passage de la phase des secours à celle des activités de développement, qui se tiendra juste avant le débat consacré aux affaires humanitaires et après la session annuelle des Conseils d'administration des fonds et des programmes des Nations Unies.

En application de la résolution 2017/1 du Conseil économique et social, le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra à Genève du 21 au 23 juin 2017.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 52/12 B de l'Assemblée générale et décision 1999/208 du Conseil)

10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social lors de sa session de fond

Dans sa résolution 45/264, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner effet aux recommandations qui lui étaient adressées dans l'annexe à ladite résolution, précisant que la session de fond du Conseil économique et social comporterait plusieurs phases, dont un débat consacré à la coordination des activités des institutions spécialisées et des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte des Nations Unies. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a décidé que des réunions spéciales de coordination et de gestion auraient lieu régulièrement pour remplacer le débat consacré aux questions diverses et celui consacré aux questions de coordination.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Dans sa résolution 71/223, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis pour ce qui est d'intégrer davantage les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolution 71/223 de l'Assemblée générale)

Rapport de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (résolution 1999/212 et décision 2011/217 du Conseil)

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

En application de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social tiendra chaque année un forum sur le suivi du financement du développement. Ce forum durera au maximum cinq jours, dont l'un sera consacré à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; et quatre jours au maximum seront consacrés au suivi et à l'examen des décisions concernant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seront intégrées au suivi et à l'examen, dans son ensemble, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Dans sa résolution 70/192, l'Assemblée générale a décidé que le Forum se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York chaque année au printemps. Elle a également décidé qu'il serait présidé par le Président du Conseil, qui prendrait les mesures nécessaires pour en préparer les travaux, comme indiqué au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba. Toujours dans sa résolution 70/192, l'Assemblée générale a encouragé le Président du Conseil à

établir, en collaboration avec le Secrétaire général, une note d'information concernant l'organisation du Forum de 2016.

Dans sa décision 2017/206³, le Conseil a décidé que le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, se tiendrait exceptionnellement du 22 au 25 mai 2017, sans préjudice de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et sans que cela crée un précédent pour tout débat futur.

Dans sa résolution 71/217, l'Assemblée générale a invité le Président du Conseil économique et social à commencer à préparer sans tarder le Forum de 2017 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et à envisager de conserver les modalités qui avaient été appliquées au Forum de 2016.

S'agissant du programme du Forum de 2017, l'Assemblée générale a également déclaré : i) qu'elle attendait avec intérêt que le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement incluse dans son rapport de 2017 une analyse de l'action engagée pour promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites et favoriser ainsi le développement durable, et qu'elle attendait également avec intérêt les délibérations du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (71/213); ii) qu'elle engageait les participants au Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à envisager d'examiner et d'analyser les problèmes et défis systémiques (71/215); iii) qu'elle encourageait le Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à continuer d'examiner les moyens d'améliorer la viabilité de la dette extérieure (71/216); et iv) qu'elle invitait, d'une part, le Conseil économique et social à débattre, lors de son prochain forum annuel sur le suivi du financement du développement, de l'adoption et de la mise en œuvre de régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés, conformément aux résolutions relatives à cette question, et, de l'autre, le Président du Conseil à inclure le résultat de ce débat dans son résumé du Forum sur le suivi du financement du développement (71/238).

Documentation

Note du Secrétaire général sur le suivi des engagements et des initiatives énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolutions 69/313 et 71/217 de l'Assemblée générale et résolution 2014/11 du Conseil)

Note d'information établie par le Président du Conseil sur l'organisation du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2017 (résolutions 70/192 et 71/217 de l'Assemblée générale)

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement (résolutions 69/313, 70/1, 70/192 et 71/217 de l'Assemblée générale)

Résumé du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions 58/230, 62/187,

65/145, 69/313 et 71/217 de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

Rapport sur le Forum sur le suivi du financement du développement tenu à la session de 2017 du Conseil économique et social, y compris les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de cette réunion (résolutions 69/313, 70/1, 70/192 et 71/217 de l'Assemblée générale)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Dans sa résolution 2016/15, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa session de 2017 un rapport de situation sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 1079 XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport annuel d'ensemble sur les travaux qu'il a menés en 2016 (résolution 13 (III) et décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session (5-30 juin 2017) reproduira les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolution 31/93 de l'Assemblée générale et résolution 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/72/16) (Supplément n° 16)

b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 couvrant les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (résolutions 58/269 de l'Assemblée générale et 1988/77 du Conseil).

Documentation

Chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir les fascicules correspondants du document A/72/6)

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Dans ses résolutions 62/137 et 65/191, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application.

Dans sa résolution 2016/2, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2017, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur la promotion du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial et sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

Dans sa résolution 2016/28, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2017, afin de suivre de près la stratégie de développement à long terme mise en œuvre par Haïti pour assurer le relèvement socioéconomique, la reconstruction et la stabilité du pays, et de formuler des conseils la concernant. Il s'agit ce faisant d'accorder une attention particulière à la nécessité de fournir à Haïti un appui international cohérent et durable, dans le respect de ses priorités de développement national à long terme et de son plan stratégique de développement, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a également demandé au Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2017.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Pays africains sortant d'un conflit

Dans sa résolution 2009/32, le Conseil a invité le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix à continuer de l'informer sur les pratiques optimales, en particulier les enseignements tirés de l'expérience de la Commission, à même de contribuer à résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels se heurte la consolidation de la paix dans d'autres pays d'Afrique sortant d'un conflit.

Dans sa décision 2016/263, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies (E/2016/71) et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit présenté, pour qu'il l'examine, à sa session de 2017.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Dans sa résolution 2013/12, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, étant entendu que cette Équipe spéciale serait convoquée et dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ferait rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et intégrerait les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, y compris les travaux d'appui à la mise en œuvre rapide de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'OMS et en consultation avec les États Membres par l'intermédiaire de l'OMS, de définir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en prenant en compte les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux menés actuellement par le secrétariat de l'OMS afin d'élaborer une division des tâches et des responsabilités, comme celle présentée dans l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 (voir également les résolutions 2014/10 et 2015/8 du Conseil).

Dans sa résolution 2016/5, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de 2017, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa résolution 2013/12 en prévision d'un examen complet par l'Assemblée générale, en 2018, des avancées réalisées dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Dans sa résolution 2015/2, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de 2017, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme, en collaboration avec les coparrainants et les autres organismes compétents des Nations Unies, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action concertée du système des Nations Unies face à l'épidémie de VIH/sida.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Conseil devra approuver son calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2018 et 2019 (décisions 52 (LVII) et 1988/103 du Conseil).

Dans sa résolution 66/233 sur le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence faisant apparaître les activités qui se recourent. Le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences (A/67/127 et Corr.1), que le Secrétariat avait passé en revue le processus d'établissement du calendrier biennal des conférences et des réunions, qui comprenait le calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il a en outre indiqué qu'étant donné que les réunions inscrites au calendrier biennal représentaient près des deux tiers des réunions figurant dans le calendrier biennal provisoire, on pouvait considérer que l'établissement, la traduction et la publication de deux calendriers presque identiques à des dates aussi rapprochées faisaient double emploi.

Au paragraphe 15 du même rapport, le Secrétaire général a donc recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil économique et social à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Sur la recommandation du Comité des conférences, l'Assemblée générale a souscrit, dans sa résolution 67/237, aux observations que le Secrétaire général avait formulées au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences au sujet du calendrier biennal des réunions du Conseil.

Par ailleurs, au paragraphe 23 de son rapport (A/67/32), le Comité des conférences a indiqué que la plupart des délégations avaient été d'avis que la question devrait d'abord être portée à l'attention du Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son secrétariat, puis de l'ensemble du Conseil. Il a donc estimé que le Conseil pourrait ensuite décider de revoir le paragraphe b) de sa décision 281 (LXIII) sur la nécessité d'adopter un calendrier biennal de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans le cadre du mandat énoncé par l'Assemblée au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 66/233.

Dans sa résolution 71/262, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait remédier au problème des activités qui faisaient double emploi dans les services de conférence et a noté à cet égard que le Conseil économique et social avait décidé, dans sa résolution 2013/13, d'examiner à une date ultérieure la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, à la lumière des consultations intergouvernementales en cours sur son renforcement.

Documentation

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2018 et 2019

13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

Dans l'annexe à sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a indiqué que le Secrétaire général devrait faire des propositions visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des fonctions renforcées du Conseil économique et social, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat servant de pôle centralisateur de l'appui qui lui est destiné, afin de mieux utiliser les ressources existantes au sein du système des Nations Unies et d'élargir ainsi le soutien apporté au Conseil et à son bureau. Les propositions devraient, entre autres mesures, permettre au Secrétariat de mieux appuyer la mise en œuvre d'un programme unifié en matière de développement. De même, le Secrétaire général devrait proposer des solutions pour renforcer l'appui fourni au Conseil, y compris au bureau de son président.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolutions 57/147 de l'Assemblée générale et 2100 (LXIII) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/96, et le Conseil, dans sa résolution 2016/20, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social et, dans le cadre de leurs mandats respectifs,

de renforcer le soutien déjà apporté à ces territoires et d'élaborer pour eux des programmes d'assistance appropriés.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions et de faire ensuite rapport au Conseil. Celui-ci a également prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de 2017.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

15. Coopération régionale

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations qui y seront présentées et nécessitent statutairement son approbation.

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, et résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2017/15 et additifs)

La situation économique en 2016-2017 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2017/16)

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2016-2017 (E/2017/17)

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2017 (E/2017/18)

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives, 2016-2017 (E/2017/19)

Résumé de l'étude sur l'évolution de la situation économique et sociale dans la région relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2016-2017 (E/2017/20)

16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Dans sa résolution 2016/14, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter par son intermédiaire à l'Assemblée générale, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, à inclure dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies un état actualisé des conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

17. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil est saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire (30 janvier-8 février et 21 février 2017) et de sa reprise de session (22-31 mai et 12 juin 2017). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2017 du Comité dans sa décision 2016/239.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur sa session ordinaire de 2017 [E/2017/32 (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2017 [E/2017/32 (Part II)]

18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (20-24 mars 2017) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2017/33) (Supplément n° 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions 69/214 et 70/201 de l'Assemblée générale)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingtième session (8 au 12 mai 2017 à Genève) (résolutions 46/235 et 56/182 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingtième session de la Commission dans sa décision 2016/254.

Dans ses résolutions 68/198 et 70/125, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans son rapport annuel, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil, des renseignements sur l'état de l'application et du suivi des résolutions, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingtième session (E/2017/31) (Supplément n° 11)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

c) Statistique

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (7 au 10 mars 2017) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission dans sa décision 2016/220.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2017/24) (Supplément n° 4)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-sixième session (8-12 mai 2017 à Nairobi) (résolutions 32/162 et 56/206 de l'Assemblée générale et résolution 1978/1 du Conseil). Dans sa décision 25/2, le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et autres dispositions à prendre en vue de sa vingt-sixième session.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (résolution 2016/24 du Conseil).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/72/8) (Supplément n° 8)

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

e) Environnement

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit en sessions ordinaires et en sessions extraordinaires tous les deux ans en alternance (résolutions 2997 (XXVII), 53/242 et 67/251 de l'Assemblée générale).

Dans sa résolution 67/251, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'appellerait désormais « Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

À sa deuxième session, tenue à Nairobi du 23 au 27 mai 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement a annoncé, dans sa décision 2/22, qu'elle tiendrait sa troisième session à Nairobi, du 4 au 6 décembre 2017. Le Conseil examinera, par conséquent, le rapport sur les travaux de la troisième session à sa session de 2018.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session (3-7 avril 2017) (résolution 49/128 de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour

provisoire et la documentation de la cinquantième session de la Commission dans sa décision 2016/256.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquantième session (E/2017/25) (Supplément n° 5)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session (24-28 avril 2017) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité dans sa décision 2016/257.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session (E/2017/44) (Supplément n° 24)

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, la fréquence des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été portée à deux par an, chacune comprenant quatre jours de travail. Dans la même résolution, les États Membres ont décidé d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil économique et social grâce à la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue d'améliorer l'examen des questions fiscales à l'échelon intergouvernemental.

En application de sa résolution 2013/24, le Conseil tiendra, tous les ans, une réunion spéciale en vue d'examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir une telle coopération.

En application de la résolution 2017/2, une session du Comité se tiendra à New York au printemps et une session à Genève à l'automne, la session de New York devant se tenir immédiatement après la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue de resserrer la coopération entre le Comité et le Conseil et d'améliorer l'examen des questions fiscales à l'échelon intergouvernemental dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa décision 2017/205⁷, le Conseil a approuvé les dispositions prises pour les douzième et treizième sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (11-14 octobre 2016 à Genève et 5-8 décembre 2016 à New York, respectivement) et pour la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale (9 décembre 2016 à New York).

Dans sa décision 2017/209⁴, le Conseil a approuvé les dates de la quatorzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

⁷ E/2017/L.6 adoptée à la 3^e séance plénière, le 5 octobre 2016.

(3-6 avril 2017) et de la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale (7 avril 2017).

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de ses douzième et treizième sessions (E/2016/45) (Supplément n° 25) (résolutions 68/1 et 69/313 de l'Assemblée générale, résolution 2004/69 et décision 2017/205 du Conseil)

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quatorzième session (E/2017/45) (Supplément n° 25) (résolutions 68/1 et 69/313 de l'Assemblée générale, résolution 2004/69 et décision 2017/209 du Conseil)

i) Information géospatiale

À sa session de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de sa résolution 2011/24. Dans sa résolution 2016/27, il a élargi et renforcé le mandat du Comité d'experts en tant qu'organe compétent en matière d'information géospatiale, et décidé que les mandats et les obligations de fond des Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques seront assumés par le Comité d'experts à l'échelle mondiale et leurs activités techniques et de fond aux niveaux régional et national, par le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, respectivement.

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa sixième session (3-5 août 2016). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la sixième session du Comité d'experts dans sa décision 2016/221.

Dans sa décision 2016/259, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et les dates de la trentième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (7 et 18 août 2017) et les dates de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (8-17 août 2017). Le Conseil examinera, par conséquent, le rapport du Groupe d'experts et celui des travaux de la Conférence à sa session de 2018.

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa sixième session (E/2016/46) (Supplément n° 26)

j) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session (13-24 mars 2017) (résolution 42/178 de l'Assemblée générale et résolution 1987/24 du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2017/27) (Supplément n° 7)

k) Forum des Nations Unies sur les forêts

Dans sa résolution 2015/33, le Conseil a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts à convoquer son groupe de travail d'ici au 30 mars 2017 et à tenir une session extraordinaire immédiatement après la clôture de la dernière session du groupe de travail, pour examiner les propositions formulées par celui-ci, conformément au paragraphe 44 de la résolution. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Forum de tenir sa prochaine session en 2017.

Dans sa décision 2017/207⁸, le Conseil a décidé que les réunions du groupe de travail et la session extraordinaire du Forum se tiendraient du 16 au 20 janvier 2017, et que la partie principale de la douzième session du Forum se tiendrait du 1er au 5 mai 2017, au Siège de l'ONU.

Documentation

Rapport de la session extraordinaire du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2017/10)

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa douzième session (E/2017/42) (Supplément n° 22)

l) Transport de marchandises dangereuses

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dans lequel figureront des recommandations formulées par le Comité (résolutions 645 G (XXIII) et 2015/7 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, dans lequel figureront des recommandations formulées par le Comité

m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Dans sa résolution 2000/32, le Conseil a réaffirmé l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, selon que de besoin, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux

⁸ E/2017/L.8 adoptée à la 5^e séance plénière, le 23 novembre 2016.

difficultés économiques particulières de ces États. Le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de la question, au titre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session (13-24 mars 2017) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixante et unième session de la Commission dans sa décision 2016/224.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). En application de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2017/27) (Supplément n° 7)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des sessions de 2016 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (1^{er}-10 février 2017) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission dans sa décision 2016/225.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2017/26) (Supplément n° 6)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-cinquième session (1^{er} et 2 décembre 2016) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-sixième session (22-26 mai 2017) (résolution 1992/1 et décision 1993/242 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session de la Commission dans sa décision 2016/243.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-cinquième session (E/2016/30/Add.1) (Supplément n° 10A)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-sixième session (E/2017/30) (Supplément n° 10)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-neuvième session (30 novembre-2 décembre 2016) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixantième session (13-17 mars 2017) (résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission dans sa décision 2016/246.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2015. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, l'Organe international rendra compte au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, des travaux qu'il a réalisés en 2016.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-neuvième session (E/2016/28/Add.1) (Supplément n° 8A)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session (E/2017/28) (Supplément n° 8)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2016 (E/INCB/2016/1)

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution 58/153, l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Droits fondamentaux

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux des sessions qu'il a tenues en 2016 (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée générale).

Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 39 de la Convention, le Comité des droits des personnes handicapées rend compte de ses activités à l'Assemblée générale et au Conseil tous les deux ans, et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des éléments d'information reçus des États parties.

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2016 (E/2017/22) (Supplément n° 2)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits des personnes handicapées sur les travaux de ses sessions de 2015 et 2016 (A/72/55) (Supplément n° 55)

g) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa seizième session (24 avril-5 mai 2017) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la seizième session de l'Instance dans ses décisions 2016/251 et 2016/252.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa seizième session (E/2017/43) (Supplément n° 23)

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Dans sa résolution 62/220, l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil économique et social, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution 50/227, ainsi qu'avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme continuerait d'être chargé d'un rôle central en contrôlant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle du système des Nations Unies et en lui fournissant des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

20. Instituts de recherche et de formation du système des Nations Unies

Dans sa résolution 60/214, l'Assemblée générale a décidé que les rapports biennaux sur les activités de l'École des cadres du système des Nations Unies seraient présentés au Conseil économique et social et non à l'Assemblée générale.

Dans sa résolution 61/216, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir de 2009, le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies et les autres rapports sur les travaux de l'Université seraient présentés tous les deux ans non plus à elle, mais au Conseil économique et social.

Dans sa résolution 62/210, l'Assemblée générale a décidé de rationaliser les modalités d'établissement des rapports de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de la façon suivante : consolidation des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'Institut et soumission du nouveau rapport consolidé du Secrétaire général au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale tous les deux ans, à compter de 2009 (voir également les résolutions 2011/11 et 2013/45 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'École des cadres du système des Nations Unies

Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Annexe

Organisation des travaux de la session de 2017 du Conseil économique et social

Comme indiqué dans la résolution 2017/1 du Conseil, telle que révisée par le Conseil dans sa décision 2017/211^a :

- a) Les réunions de coordination et de gestion se tiendront du 19 au 21 avril 2017^a; du 7 au 9 juin 2017; le 6 juillet 2017; le 25 et 26 juillet 2017;
- b) Le forum de la jeunesse se tiendra les 30 et 31 janvier 2017;
- c) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 28 février au 2 mars 2017;
- d) Le forum des partenariats se tiendra le 5 avril 2017;
- e) Le débat consacré à l'intégration se tiendra du 8 au 10 mai 2017;
- f) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les 15 et 16 mai 2017;
- g) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra à Genève du 21 au 23 juin 2017;
- h) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, se tiendra du 10 au 14 juillet 2017, et la réunion ministérielle de trois jours du forum se tiendra du 17 au 19 juillet 2017;
- i) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra du 17 au 20 juillet 2017;
- j) La session d'organisation relative à son programme de travail pour la période allant de juillet 2017 à juillet 2018 se tiendra le 27 juillet 2017.

Comme le prévoit la décision 2017/205^b, la réunion spéciale d'une journée du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra, en 2016, le 9 décembre. Comme le prévoit la décision 2017/209^c, la réunion spéciale d'une journée du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra, en 2017, le 7 avril.

Comme indiqué dans la décision 2017/206^d du Conseil, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, se tiendra du 22 au 25 mai 2017, à titre exceptionnel, sans préjudice de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et sans que cela crée un précédent pour tout débat futur.

^a E/2017/L.12 adoptée à la 9^e séance plénière, le 26 janvier 2017.

^b E/2017/L.6, adoptée à la 3^e séance plénière, le 5 octobre 2016.

^c E/2017/L.10, adoptée à la 7^e séance plénière, le 9 octobre 2016.

^d E/2017/L.7, adoptée à la 3^e séance plénière, le 5 octobre 2016.